

Conditions de participation au jeu-concours « E-mail de consultation régionale »

Le jeu-concours « E-mail de consultation régionale » est organisé par BASF Schweiz AG, Klybeckstrasse 161, CH-4057 Bâle (« BASF »), qui est également chargée de sa réalisation et de la remise des prix. Ce jeu-concours proposé par BASF est une action limitée dans le temps. La participation à cette action s'effectue exclusivement selon les conditions mentionnées ci-après. En participant, vous acceptez les présentes conditions de participation.

1. Droits de participation

Est habilitée à participer à ce jeu-concours toute personne : (1) jouissant de sa pleine capacité juridique, (2) majeure et (3) dont le siège social/domicile se trouve en Suisse. Chaque participant ne peut participer qu'une seule fois à ce jeu-concours. En cas de participation multiple, la personne concernée peut être exclue du jeu-concours. Est également exclue de ce jeu-concours toute personne qui, au moment de sa participation, n'est pas âgée de 18 ans ou plus, dont le siège social/domicile ne se trouve pas en Suisse, ou qui est impliquée de quelque manière que ce soit dans ce jeu-concours. Sont également exclus de ce jeu-concours tous les représentants et collaborateurs de BASF, des sociétés du groupe BASF et les membres de leur famille. BASF se réserve le droit d'exclure certaines personnes de la participation au jeu-concours et/ou d'annuler ultérieurement leur participation, si des motifs légitimes le justifient. Ceci est notamment le cas lorsqu'un participant au jeu-concours manipule ladite action, ou tente de le faire et/ou ne respecte pas les présentes conditions d'utilisation, et/ou ne remplit pas les présentes conditions d'utilisation (par ex. des contributions au contenu illégal ou inadéquat). S'il arrivait que BASF ait un doute légitime quant à la participation et/ou au respect des présentes conditions de participation, BASF se réserve le droit d'en exiger les preuves. En cas d'exclusion du fait de raison valable, aucune réclamation ne pourra être faite à l'encontre de BASF.

2. Détermination des personnes gagnantes

Les personnes gagnantes sont déterminées par tirage au sort. Elles en seront informées par e-mail le 10 juillet 2026. Si une personne gagnante ne se manifeste pas dans les 14 jours à compter de cette notification par courrier électronique, son droit au gain expire et une nouvelle personne gagnante sera tirée au sort pour ce gain. Ce jeu-concours offre la possibilité de gagner l'un des trois coupleurs XAMOUNT de la société Lechler. Ce gain n'est pas transmissible. Un paiement en espèce du gain est exclu. Toute demande de dédommagement et tout recours juridique sont exclus.

3. Période de participation

La période de participation au jeu-concours va du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026. Les personnes participantes doivent renseigner les champs obligatoires du formulaire de participation en ligne qui se trouve sous : www.agro.basf.ch/fr. Ce dernier doit être dûment rempli (prénom(s), nom, adresse électronique, n° de portable, type de client, code postal, ville, cultures et canaux de communications) avant d'être envoyé. Vous recevrez ensuite un e-mail de vérification de l'adresse électronique saisie dans le formulaire afin de vérifier la validité de ladite adresse électronique. Ce n'est qu'après confirmation de ladite adresse électronique que la participation au jeu-concours sera transmise à l'organisateur du jeu-concours. Aucun formulaire incomplet ou contenant des informations erronées ne sera pas pris en compte pour le tirage au sort. La participation et les chances de gagner ne relèvent en aucun cas de l'achat de marchandises ou de l'utilisation de services payants ou gratuits fournis par l'organisateur ou par toute autre personne impliquée dans l'organisation de ce jeu-concours.

4. Annulation du jeu-concours

L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'action à tout moment. Cela vaut notamment lorsque le tirage au sort ne peut se faire comme prévu, pour des raisons telles que la survenue de virus informatiques, d'erreurs logicielles ou de matériel informatique et/ou pour toute autre raison technique et/ou raison juridique. Cela vaut également en cas de manipulations ou de tentatives de manipulation susceptibles d'influer sur la gestion, la sécurité, l'intégrité et/ou le déroulement standard normal du tirage au sort.

5. Protection des données

Les personnes participant au jeu-concours « E-mail de consultation régionale » consentent à ce que leurs données personnelles (not. prénom(s), nom, adresse électronique, code postal, ville et les types de cultures qu'ils ont plantées) soient traitées par courrier électronique par BASF Schweiz AG et des sociétés du groupe BASF aux fins de la remise du prix et de la consultation régionale. Ledit consentement peut être révoqué à tout moment par courrier électronique à : agro-ch@basf.com.

Le responsable du traitement des données dans le cadre de ce jeu-concours est :
BASF Schweiz AG, Klybeckstrasse 161, CH-4057 Bâle.

Les données à caractère personnel collectées seront utilisées uniquement aux fins de l'exécution de ce jeu-concours, pour identifier et notifier les gagnants et remettre les gains respectifs. Elles ne feront l'objet d'aucune autre utilisation à moins que vous n'ayez expressément consenti au préalable (par ex. pour la newsletter).

Ne seront collectées que les données nécessaires à l'exécution du jeu-concours (principe d'économie des données personnelles).

Le traitement des données se fait sur la base du consentement des participants conformément à l'art. 6 du LPD suisse (loi fédérale sur la protection des données). Les données à caractère personnel ne seront en aucun cas transmises à des tiers, à moins que cela ne s'avère nécessaire pour la remise des gains et/ou la remise du matériel publicitaire de BASF.

Elles ne seront en aucun cas transmises à l'étranger, à moins que cela ne s'avère nécessaire pour remettre les gains et/ou le matériel publicitaire de BASF. Si tel est le cas, il est garanti qu'un niveau de sécurité adéquat de protection des données est assuré.

Les données seront collectées et conservées pendant toute la durée du jeu-concours et seront supprimées au plus tard à la fin du jeu-concours, le 30 juin 2026, dans la mesure où aucune mesure légale de conservation des données ne s'applique ou si ledit participant a consenti à une autre utilisation de ses données.

Les participants ont le droit :

- d'obtenir des informations sur les données traitées,
- de faire rectifier les données incorrectes,
- de demander la suppression de leurs données,
- de révoquer leur consentement (ce qui peut impliquer la fin de leur participation au jeu-concours).

L'organisateur du jeu-concours met en place les mesures techniques et organisationnelles adéquates pour protéger les données contre tout accès non autorisé et toute utilisation abusive.

6. Divers

Chaque personne participante est seule chargée d'établir si le gain est soumis à imposition et, le cas échéant, de procéder correctement à l'imposition. La participation au jeu-concours est gratuite pour les personnes participantes. BASF se réserve le droit, à tout moment (c'est-à-dire même pendant la période du jeu-concours) et sans préavis, de modifier les présentes conditions de participation. En cas de présence de preuves, BASF a le droit d'exclure toute personne participante sans préavis pour motif grave. Si certaines dispositions des présentes conditions de participation sont ou devenaient caduques, la validité des autres conditions n'en est pas affectée. Dans ce cas, au cas par cas, une réglementation adéquate se substitue aux conditions caduques avec pour finalité de servir au mieux les finalités desdites conditions. Toutes les relations juridiques issues ou en rapport avec le jeu-concours et ses conditions de participation sont exclusivement régies par le droit suisse ; tout conflit de lois est également exclu.